



03.08.2011 - 13:30 Uhr

Protection des bâtiments contre les risques naturels: de la réflexion à l'action / Mise au concours de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance

Berne (ots) -

Pourquoi les bâtiments sont-ils insuffisamment protégés contre les inondations, les tempêtes et la grêle, bien que le danger soit identifié? Compte tenu de l'aggravation régulière des risques naturels, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) et leur fondation de prévention ont tout intérêt à répondre à cette question. En effet, ils assurent quelque 85% des bâtiments de Suisse contre l'incendie et les éléments naturels, intégralement et pour un prix modique. Il s'agit maintenant d'intégrer les dernières connaissances en matière d'information sur les risques dans les efforts de prévention déployés par les ECA. Aujourd'hui déjà, les mesures prises sur le plan de la prévention et de l'intervention ont permis de réduire les dommages dus aux éléments naturels. C'est ainsi que peuvent être maintenues la couverture intégrale et la modicité des primes qui caractérisent les établissements cantonaux d'assurance.

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance met au concours un projet sur le thème «une communication pour une protection efficace des bâtiments». Ce projet doit donner naissance, grâce à une communication comprise dans son sens le plus large, à des idées, à des plans d'action, à des procédés ou des dispositifs, et doit cibler tous les acteurs de la prévention des risques naturels. Objectif: réduire significativement l'accroissement des dommages dus aux éléments naturels. Les projets doivent analyser les attentes spécifiques des destinataires de la campagne, identifier ses objectifs ainsi que les méthodes employées, et décrire les moyens mis en oeuvre pour qu'elle produise ses effets.

Texte de la mise au concours, explications et formulaire d'inscription: www.fopeca.ch

Contact:

Fondation de prévention, direction
Jolanda Moser
Tél.: +41/31/320'22'47
E-Mail: jolanda.moser@vkvf.ch

AEAI, service de presse
Rolf Meier
Tél.: +41/31/320'22'82
E-Mail: rolf.meier@vkvf.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060417/100701697> abgerufen werden.